

Séance du 13/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 14

Nombre de suffrages : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

Etaient présents :

Mme BERATTO Eve, Mme HERISSE Laetitia, M. MARCHESSEAU Roger, Mme MOREAU Virginie, M. MOREAU Mathieu, Mme OUVRART Sandrine, Mme PAQUET Stéphanie, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky, Mme ROLLAND Christelle, M. ROUSSEAU Thierry, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine, M. VENEAU Antoine

Date de convocation

21/02/2025

Date d'affichage

21/02/2025

Procuration(s) :

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

24.03.2025

et publication du :

24.03.2025

Etai(ent) absent(s) :

M. CASTRO Roberto, Mme LAJOUAIS Amanda

Etai(ent) excusé(s) :A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. MOREAU Mathieu**Numéro interne de l'acte : 2025-15bis****Objet : Attribution subventions 2025**

Le maire propose de diminuer les subventions annuelles pour permettre d'attribuer une subvention exceptionnelle plus importante à l'association ETBN.

Les demandes de subventions seront attribuées aux associations qui ont fait leur demande par écrit.

Organisme	MONTANT 2025
ASP ESTUAIRE	35
ADMR DE BEAUVOIR SUR NIORT	1000
BANQUE ALIMENTAIRE	35
CYCLO-VTT	70
ETBN 79 (TWIRLING BATON)	100
FRANCE ADOT 79	35
JUDO CLUB PLAINE DE COURANCE	70
PROMOTION SANTE (ex IREPS)	35
RESTO DU CŒUR	70
SCLEROSE EN PLAQUE	35
SECOURS CATHOLIQUE	35
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	35
SSIAD PLAINE ET MARAIS	200
UNION POUR LA MUSIQUE	70
SOUVENIR Français	70
UDAF	70
TELETHON	85
TOTAL	2 050

AR Prefecture

079-200076198-20250324-202515BIS-DE
Reçu le 24/03/2025

M. Mathieu MOREAU et M. Antoine VENEAU ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

- Décide d'accorder les subventions aux associations pour un montant de 2050€.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Plaine-d'Argenson, le 17 mars 2025

Le Maire,

Jean-François SALANON

Le Secrétaire de séance,
M. MOREAU Mathieu



Séance du 13/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 14

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation

21/02/2025

Date d'affichage

21/02/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

24.3.2025

et publication du :

24.3.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

Etaient présents :

Mme BERATTO Eve, Mme HERISSE Laetitia, M. MARCHESSEAU Roger, Mme MOREAU Virginie, M. MOREAU Mathieu, Mme OUVRART Sandrine, Mme PAQUET Stéphanie, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky, Mme ROLLAND Christelle, M. ROUSSEAU Thierry, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine, M. VENEAU Antoine

Procuration(s) :Etai(ent) absent(s) :

M. CASTRO Roberto, Mme LAJOUAIS Amanda

Etai(ent) excusé(s) :A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. MOREAU Mathieu

Numéro interne de l'acte : 2025-16

Objet : Attribution subvention exceptionnelle pour le club de twirling

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le club de twirling bâton de Beauvoir sur Niort nous sollicite pour une aide exceptionnelle dans le cadre de sa participation à la coupe du monde de twirling de bâton en août 2025 à Turin.

Considérant que deux jeunes athlètes sélectionnés sont issus de la commune de Plaine-d'Argenson,

Considérant que le budget engagé dans cette opération dépasse les capacités de financement de l'association, cette aide permettra de participer au financement du transport, de l'hébergement et de la restauration.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

M. Mathieu MOREAU et M. Antoine VENEAU ne prennent pas part au vote.

• Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 700,00 € à l'association de Twirling-bâton de Beauvoir sur Niort.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Plaine-d'Argenson, le 18 mars 2025

Le Maire,

Jean-François SALANON

Le Secrétaire de séance,
M. Mathieu



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 16
Présents : 14
Nombre de suffrages : 14

<u>Date de convocation</u>
21/02/2025

<u>Date d'affichage</u>
21/02/2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

18/3/2025

et publication du :

18/3/2025

AR PREFECTURE

079 - 20007498 - 20250313 - 202517 - DE

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

Etaient présents :

Mme BERATTO Eve, Mme HERISSE Laetitia, M. MARCHESSEAU Roger, M. MOREAU Mathieu, Mme MOREAU Virginie, Mme OUVRART Sandrine, Mme PAQUET Stéphanie, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky, Mme ROLLAND Christelle, M. ROUSSEAU Thierry M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine, M. VENEAU Antoine

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. CASTRO Roberto, Mme LAJOUAIS Amanda

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. MOREAU Mathieu

Numéro interne de l'acte : 2025-17

Objet : Projet de rénovation énergétique de l'école – Phase APD

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'en date du 9 janvier 2025, ce dernier avait validé l'Avant-Projet Sommaire finalisé du projet de rénovation énergétique et d'extension du groupe scolaire Charles Rossignol ainsi que le plan de financement. Ce dernier a été déposé, par voie dématérialisée, auprès de la Préfecture pour solliciter une subvention au titre de la DETR/DSIL. Monsieur le Maire informe, que suite à ce dépôt de dossier, une rencontre a eu lieu en préfecture pour présenter plus en détail ce projet.

Ainsi, il a été demandé à la commune, de soumettre, impérativement, à la préfecture l'avant-projet détaillé pour l'obtention d'une éventuelle subvention au titre de la DETR/DSIL. Le projet d'extension de la garderie nécessitant encore des études complémentaires avant d'arriver au stade de l'Avant-Projet Sommaire, Monsieur le Maire propose de déposer auprès des divers potentiels financeurs (état, SIEDS), pour l'année 2025, la partie rénovation énergétique de l'école et en 2026 le projet de garderie.

Ainsi, Monsieur le Maire présente l'Avant-Projet-Détaillé et le plan de financement révisé suite à la plus-value des brises soleils non prévus dans l'Avant-Projet-Sommaire finalisé et la mise à jour des tarifs des fabricants pour le lot chauffage et électricité.

Le Plan de financement initial a été validé ainsi :

Dépenses (en € HT)		Recettes (en €)	
Études et missions de maîtrise d'œuvre	72 250,00	État / DETR-DSIL	255 240,00
		État / Fonds vert rénovation énergétique	200 000,00
Travaux de réhabilitation énergétique et d'extension du groupe scolaire Charles Rossignol	560 500,00	(Dépenses éligibles : 385 307 €)	
		Syndicat d'Énergie des Deux-Sèvres	115 592,00
		(Dépenses éligibles : 385 307 €)	
		Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres	à déterminer
		Commune	61 918,00
Total	632 750,00	Total	632 750,00

Monsieur le Maire présente l'Avant-Projet Détaillé de la rénovation énergétique de l'école se décomposant ainsi :

	APS-FINALISE	APD	PLUS VALUE	CCTP LOTS
LOT DESAMIANTAGE	14 000,00 €	14 000,00 €		Lot 2
LOT CLOS ET COUVERT	129 800,00 €	153 200,00 €	23 400,00 €	Lot 1 Lot 3 Lot 4 Lot 5
LOT CLOISONS MEN INTER DOUBLAGES ISOLATION	115 700,00 €	115 700,00 €		Lot 6 Lot 7 Lot 8
LOT ELECTRICITE	40 500,00 €	42 500,00 €	2 000,00 €	Lot 9
LOT CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE	172 500,00 €	178 000,00 €	5 500,00 €	Lot 10
TOTAL TRAVAUX		503 400,00 €		

Monsieur le Maire présente ainsi le nouveau plan de financement révisé :

Plan de financement prévisionnel de l'opération de : Réhabilitation énergétique du groupe scolaire Charles ROSSIGNOL révisé

Coût estimatif de l'opération				
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité	dont montant rénovation énergétique
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
Études et honoraires de maîtrise d'œuvre (dont diag. 5 000 € H.T.)	BET ITES	65 150,00 €		63 478,00 €
Études complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
Sous-total MOE/Études		65 150,00 €	0,00 €	63 478,00 €
Travaux ou acquisitions			A détailler le cas échéant	
Lot désamiantage		14 000,00 €		
Lot clot et couvert		153 200,00 €		153 200,00 €
Lot partitions et finitions		115 700,00 €		115 700,00 €
Lot électricité		42 500,00 €		42 500,00 €
Lot chauffage, ventilation et plomberie		178 000,00 €		178 000,00 €
Sous-total travaux ou acquisitions		503 400,00 €	0,00 €	489 400,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		568 550,00 €	0,00 €	552 878,00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	Sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR/DSIL 2025		Sollicité	227 420,00 €	40,00%
Fonds Vert Rénovation énergétique	Dépenses éligibles : 552 878 €	Sollicité	113 710,00 €	20,00%
FNADT				0,00%
Autres aide État				0,00%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental				0,00%
EPCI				0,00%
SIEDS	Dépenses éligibles : 552 878 €	Sollicité	170 565,00 €	30,00 %
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		511 695,00 €	90,00 %
Autres aides non publiques				
à préciser (CAF)	A déterminer		A déterminer	
Sous-total autres aides non publiques			€	
Part de la collectivité	Fonds propres		56 855,00 €	
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
Participation du maître d'ouvrage			56 855,00 €	10,00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			568 550,00 €	

Le Planning prévisionnel des travaux est également légèrement révisé et sera le suivant :
La préparation du chantier est prévue en décembre 2025 pour se finir en juillet 2026.

Pour la partie extension garderie une demande au titre de la DETR/DSIL sera déposée en 2026 une fois le projet au stade de l'Avant-Projet-Définitif.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les frais de Maîtrise d'œuvre pour la tranche 1 (rénovation énergétique de l'école) et la tranche 2 (extension de garderie) mais le dossier de demande de subvention pour 2025 ne sera déposé que pour la tranche 1 ;
- valider l'Avant-Projet Détaillé, tel que présenté au Conseil Municipal,
- approuver le plan de financement prévisionnel révisé de l'opération rénovation énergétique de l'école,
- autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'État, du Syndicat d'Énergie des Deux-Sèvres, à déposer des dossiers de demandes de financement et à signer, le cas échéant, les documents afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les frais de Maîtrise d'œuvre pour la tranche 1 (rénovation énergétique de l'école) et la tranche 2 (extension de garderie) mais le dossier de demande de subvention pour 2025 ne sera déposé que pour la tranche 1 ;
- **VALIDE** l'Avant-Projet Détaillé, tel que présenté au Conseil Municipal,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel révisé de l'opération rénovation énergétique de l'école,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'État, du Syndicat d'Énergie des Deux-Sèvres, à déposer des dossiers de demandes de financement et à signer, le cas échéant, les documents afférents.
- **VALIDE** le planning prévisionnel des travaux.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Plaine-d'Argenson, le 17 mars 2025
Le Maire,
Jean-François SALANON

Le Secrétaire de séance,
Mathieu MOREAU



Séance du 13/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 14

Nombre de suffrages : 14

Date de convocation

21/02/2025

Date d'affichage

21/02/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

24/3/25

et publication du :

24/3/25

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

Etaient présents :

Mme BERATTO Eve, Mme HERISSE Laetitia, M. MARCHESSEAU Roger,
Mme MOREAU Virginie, M. MOREAU Mathieu, Mme OUVRART Sandrine,
Mme PAQUET Stéphanie, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky,
Mme ROLLAND Christelle, M. ROUSSEAU Thierry, M. SALANON Jean-François,
Mme TEILLET Karine, M. VENEAU Antoine

Procuration(s) :**Etai(ent) absent(s) :**

M. CASTRO Roberto, Mme LAJOUAIS Amanda

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. MOREAU Mathieu

Numéro interne de l'acte : 2025-18

Objet : Demande pour l'occupation du domaine public pour de la vente d'outillage professionnel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur Mickael MERCIER.
Il souhaite pouvoir exposer de la vente d'outillage professionnel sur le parking de l'église de Prissé-la-Charrière.

Monsieur le Maire demande dans un premier temps si le Conseil Municipal accepte d'accéder à la demande de Monsieur Mickael MERCIER.

Il convient dans un second temps de fixer la redevance d'occupation du domaine public.
Monsieur le Maire fait la proposition d'un montant de 20 ou 25 €.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

- Décide d'accepter la demande d'occupation du domaine public (parking de l'église de Prissé-la-Charrière) par Monsieur Mickael MERCIER
- Décide de fixer la redevance d'occupation du domaine public à 25€ à chaque occupation.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
Mathieu MOREAU



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Plaine-d'Argenson, le 19 mars 2025
Le Maire,
Jean-François SALANON




Séance du 13/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 16
Présents : 14
Nombre de suffrages : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

Etaient présents :

Mme BERATTO Eve, Mme HERISSE Laetitia, M. MARCHESSEAU Roger, Mme MOREAU Virginie, M. MOREAU Mathieu, Mme OUVRART Sandrine, Mme PAQUET Stéphanie, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky, Mme ROLLAND Christelle, M. ROUSSEAU Thierry, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine, M. VENEAU Antoine

Date de convocation
21/02/2025

Procuration(s) :

Date d'affichage
21/02/2025

Etai(ent) absent(s) :

M. CASTRO Roberto, Mme LAJOUAIS Amanda

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

24.03.2025

Etai(ent) excusé(s) :

et publication du :

24.03.2025

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. MOREAU Mathieu

Numéro interne de l'acte : 2025-19

Objet : Convention avec 30 millions d'amis pour la stérilisation et identification des chats

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les difficultés concernant les chats libres.

La commune a pris contact avec la fondation 30 Millions d'Amis pour convenir d'une convention d'identification et de stérilisation des chats libres sauvages.

Monsieur le Maire expose les modalités de fonctionnement de ladite convention.

La fondation a répondu favorablement pour une prise en charge à hauteur de 50 % des frais de stérilisation et d'identification par puce électronique, des montants maximums suivants :

- 100€ pour les mâles (soit 50€ part Fondation & 50€ part mairie) ;
- 120€ pour les femelles (soit 60€ part Fondation & 60€ part mairie) ;
- 140€ exceptionnellement pour les femelles gestantes (soit 70€ part Fondation & 70€ part mairie) ;
- 140€ exceptionnellement pour les cryptorchidies (soit 70€ part Fondation & 70€ part mairie) ;

Si les montants pratiqués par le praticien sont supérieurs aux montants indiqués dans la présente convention, le surplus sera facturé à part ou directement par le vétérinaire à la mairie.

Monsieur le Maire propose pour cette année de conclure la convention pour **10** chats.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

• Décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Fondation de 30 Millions d'Amis pour la stérilisation et l'identification de **10** chats et tous les documents y afférents et d'inscrire la somme de **550€** au budget 2025

VOTE : Adoptée à l'unanimité

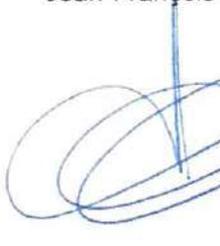
AR Prefecture

079-200076198-20250324-202519-DE
Reçu le 24/03/2025

Le Secrétaire de séance,
Mathieu MOREAU



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Plaine-d'Argenson, le 19 mars 2025
Le Maire,
Jean-François SALANON



Séance du 13/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 14

Nombre de suffrages : 14

Date de convocation

21/02/2025

Date d'affichage

21/02/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

24/3/2025

et publication du :

24.3.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

Etaient présents :

Mme BERATTO Eve, Mme HERISSE Laetitia, M. MARCHESSEAU Roger, Mme MOREAU Virginie, M. MOREAU Mathieu, Mme OUVRART Sandrine, Mme PAQUET Stéphanie, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky, Mme ROLLAND Christelle, M. ROUSSEAU Thierry, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine, M. VENEAU Antoine

Procuration(s) :**Etai(ent) absent(s) :**

M. CASTRO Roberto, Mme LAJOUAIS Amanda

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. MOREAU Mathieu

Numéro interne de l'acte : 2025-20

Objet : Tarif pour la participation aux festivités de la fête nationale

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif pour la participation aux festivités de la fête nationale 2025.

Il est précisé que ces festivités auront lieu le 13 juillet 2025.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

• Décide de maintenir un tarif unique pour les habitants de la commune et les extérieurs, l'intérêt étant de rassembler un maximum de personnes lors ce moment convivial.

• Décide d'augmenter le tarif de 10€ à 12€ par adulte, gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans révolus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
Mathieu MOREAU



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Plaine-d'Argenson, le 19 mars 2025
Le Maire,
Jean-François SALANON